

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE

La séance de l'Assemblée nationale est ouverte à deux heures trois quarts, sous la présidence de M. Buffet. Les tribunes sont à peu près vides, et il y a encore peu de députés dans la salle. Nos honorables arrivent un à un, et, en regagnant leurs bancs, échangent des poignées de main avec leurs collègues; on paraît être tout au plaisir de se revoir.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le ministre de la guerre dépose cinq projets de lois sur le bureau de l'Assemblée :

- 1° Projet de loi portant du tiers à la moitié le nombre des médailles à accorder sur les extinctions;
- 2° Ouverture d'un crédit d'un million 200,000 francs qu'on fera passer d'un chapitre du budget du ministère de la guerre à un autre;
- 3° Organisation des spahis;
- 4° Organisation du service d'état-major;
- 5° Loi des cadres.

L'urgence est déclarée sur ces cinq projets de loi.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux.

Une portion du centre gauche paraît être décidée à ne pas s'abstenir et votera peut-être pour M. Buffet. Ce serait le commencement de l'évolution prévue.

Le président demande si l'Assemblée veut se réunir demain dans les bureaux. Diverses voix répondent : A jeudi.

L'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires est fixée à demain. La séance est levée à 3 heures 1/2.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Louis Watine-Wattinne, fabricant,	420
Constantin Descat, député,	402
Scrépel-Roussel, industriel,	401
Augustin Morel, industriel,	400
Godefroy, docteur-médecin,	383
Moïse Rogier, entrepreneur,	380
François Seney, marchand,	372
Pierre Filpo, fondeur,	294
Léon Foveau, boulanger,	270

2 <sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN	
Charles Pollet, industriel,	525
J-B Delplanque, propriétaire,	500
Delcourt-Tiers, brasseur,	499
Paul Scrépel, industriel,	499
Harinkouck, industriel,	489
Emile Baas, employé,	489
Pierre Parent, négociant,	487
Auguste Tiers, propriétaire,	376
Leclercq-Mulliez, fabricant,	368
Pierre Destombes, propriétaire,	365
Charles Daudet, négociant,	329
Hindré, banquier,	327
François Ernoult, industriel,	326
Total des membres élus 29	
M. Deregnaucourt, élu dans 7 sections, laisse 6 sièges	
M. Augustin Morel, élu dans 2 sections, laisse 1 vacant	
Total 36	

La loi est la loi. Il faut s'incliner devant elle; mais cela n'empêche pas de recueillir parfois de curieuses remarques dans l'arithmétique électorale. Ainsi, demandez au premier électeur venu quel est le plus fort de ces deux nombres : 420 ou 531; il répondra sans hésiter : c'est 531.

Mais, si l'on complète la question en disant : le nombre de 420 voix sur 675 votants est-il *relativement* plus fort que celui de 531 voix sur 973 votants, alors on aura un résultat contraire.

Exemple :  
420 sur 675 donnent 62 pour cent de voix exprimées.  
531 sur 972 donnent 53 pour cent de voix exprimées.  
Toute proportion gardée, 420 est donc plus fort que 531.

La *Progrès du Nord* veut absolument que la République ait été battue dimanche à Roubaix. Selon lui, les républicains peuvent s'écrier : « *Tout est perdu, fors l'honneur !* »

Ce n'est pas tout à fait notre avis, et nous pensons que le *Progrès* a compromis une fois de plus « l'honneur » du parti à Roubaix en calomniant ses adversaires comme il l'a fait tous ces jours-ci et comme il le fait encore ce matin.

Nous ne perdons pas notre temps à rétorquer toutes les récriminations du correspondant de la feuille lilloise; il y en a d'odieuses; d'autres ne sont que ridicules. Sa mauvaise humeur est évidente; mais elle ne devrait pas le pousser jusqu'au point de se plaindre que les moyens d'action aient fait défaut aux républicains, quand ceux-ci ont pu tenir des réunions privées de plus de 2,000 personnes dans une salle de spectacle.

Le *Progrès* sait bien qu'il ne dit pas la vérité quand il raconte que les républicains se sont laissés « barner » jusqu'au dernier jour par les projets de conciliation proposés par leurs adversaires.

Les projets de conciliation avaient été définitivement rompus le samedi qui a précédé le premier tour de scrutin. Ce jour-là, les républicains avaient déjà choisi la plupart de leurs candidats et rien n'était fait de notre côté.

Combien la feuille lilloise est mieux inspirée, quand elle écrit : « Nous savons qu'il arrive toujours un moment où le suffrage universel revient à lui et où, alors, il rejette avec dédain ceux qui l'ont égaré. » C'est bien en effet ce qui est arrivé dimanche à Roubaix.

Angéline jeta un sanglot déchirant, et courut cacher son visage dans les coussins du lit.

La baronne, dont la fermeté d'emprunt fléchissait déjà, regarda le jeune homme s'éloigner d'un œil plein d'éclairs.

Elle retomba brisée sur un fauteuil, en murmurant avec désespoir :  
— Oh ! mes trois millions !  
Le lendemain, parmi les invités qui accompagnèrent Mme Langevé à sa dernière demeure, le commandant de Lilepont remarqua M. Revel, qui se tenait à l'écart, morne et recueilli, portant sur son visage ravagé la trace d'une profonde douleur.

Après le service, il partit pour Paris. Le pauvre jeune homme portait le deuil de son illusion la plus chère, de son seul véritable amour. Il ne doutait plus : il avait entendu, il avait vu. Cette jeune femme adorée était un cœur de glace qui se faisait de sang-froid le bourreau d'une pauvre innocente fille qu'une tendresse maternelle eût peut-être guérie. Il fut effrayé de tout ce qu'il devina de dissimulation et de cruauté froide chez la belle-mère, de souffrances et de muette résignation chez l'enfant.

Les mystères, les réticences, les mots énigmatiques, tout était expliqué.

Par décision de M. le recteur de l'Académie de Douai, les congés du jour de l'an pour les élèves et collègues du ressort, commenceront le jeudi matin 21 décembre et finiront le lundi soir 4 janvier.

Un odieux assassinat vient d'être commis à Noyelle (arrondissement d'Avènes.) Mercredi, un vieillard nommé Masson, ancien domestique, âgé de 75 ans, habitant près de Taisnières, a été trouvé dans son domicile, couvert de blessures, tellement graves, principalement à la tête, qu'il expirait le lendemain après avoir pu donner quelques renseignements sur son assassin.

C'est vers trois heures de l'après-midi qu'un inconnu est entré chez Masson, lui demandant s'il avait de l'argent; sur la réponse négative du vieillard, il frappa à la tête avec le couvercle du poêle, puis avec le tisonnier, lui brisant plusieurs côtes.

Un enfant qui passait par là entendit les gémissements de Masson, qu'il prit pour des plaintes, et s'approcha pour lui venir en aide, il vit aussitôt sortir l'assassin, qui, effrayé sans doute par cette intervention, s'enfuit dans la direction de Taisnières.

Ce misérable n'a pu encore être arrêté, mais la justice croit être sur ses traces.

Au commencement de l'audience correctionnelle de lundi, le nommé Alexandre Carion, marchand de soie à Paris, a été condamné par défaut à 50 francs d'amende pour introduction en France d'une Lanterne de Rochefort.

J. Dubray, âgé de 23 ans, récemment condamné à trois ans de prison pour vol d'un cheval, avait été recueilli par un de ses beaux-frères, entrepreneur à Roubaix, qui voulait le ramener dans le bon chemin. Mais Dubray ne tarda pas à prendre la fuite, emportant pour 700 fr. de bijoux, qu'il chargea de vendre pour son compte un sien cousin de Selvigny, nommé Bouchez, complice du vol du cheval. — Un an de prison.

Viennent ensuite des affaires de fraude. Plusieurs pères ont encore été déclarés responsables des amendes et des frais du procès pour avoir participé à des faits de fraude accomplis par leurs enfants. Une femme P... a été condamnée à huit jours de prison et 500 francs d'amende. Elle a été arrêtée à la gare de Baisieux, portant onze kil. de tabac qu'elle s'était engagée d'introduire en France moyennant 5 francs.

Quatre autres femmes ont été arrêtées à Fives porteurs chacune de huit à dix kil. de tabac belge. Le jugement sera rendu demain.

Le 18 novembre, un agent de la sûreté devait arrêter le nommé Lainé, fraudeur émérite. Sa femme, à l'aspect de l'agent, s'élança sur lui et le frappa. Ses enfants arrivèrent aussitôt, saisirent l'agent par les jambes et le renversèrent. Lainé profita de la bagarre et prit la fuite. La femme est condamnée à trois mois.

**Etat civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 novembre. — Louis Heunebaut, rue des 15 Ballots. — Céline Béhés, rue de l'Hommelet. — Théophile Debucquoy, rue de la Promenade. — Jeanne Gou, rue Blanche-Maille. — Jeanne Weil, rue du Chemin de Fer. — Arthur Nyckes, rue de la Guinguette.

Du 29. — Maria Versquel, rue Saint-Antoine. — Fiore Leclercq, rue du Pile. — Laure Baisez, chemin de Ma Campagne. — Clara Desreumaux, Tilleul. — Jean Denys, rue de Tourcoing. — Louis Lepiat, au Pile. — Jules Laporte, rue de la Barbe d'Or. — Blanche Malfait, rue de la Croix. — Palmyre Toulemond, rue du Fort. — Victoire Martinage, à l'Époule. — Wyaande Vanhem, rue du Fort.

**DÉCLARATION DE DÉCÈS** du 28 novembre. — Jules Goudan, 1 mois, à la Potennerie. — Julien Duhamel, 34 ans, employés de commerce, rue de la Banque. — Désiré Montagué, 71 ans, tailleur, rue Nain. — Justine Vermoulen, 8 mois, rue de la Guinguette. — Elise Cauntere, 1 mois, au Trichon. — Delaigne, présenté sans vie, au Pile.

Jules ne s'accorda point le temps d'analyser ses sentiments personnels dans une crise si violente; il ne voulut songer qu'à Angéline.

Chez le notaire de la famille de Morancy, il apprit le nom de son tuteur. C'était un M. Dubeuil, oncle maternel de la jeune fille, gentilhomme campagnard qui habitait toute l'année ses terres de Bourgogne. Plein de confiance en la baronne et quelque peu insouciant par nature, le tuteur avait négligé depuis quelques années sa jeune nièce, qu'il apercevait seulement de loin en loin, dans les rares voyages qu'il faisait à Paris.

Jules, muni de ces renseignements, partit pour Beaune dès le lendemain. Son arrivée surprit beaucoup M. de Dubeuil, qui avait vaguement appris le projet de mariage de Mme de Morancy. Jules lui expliqua brièvement que ce projet était rompu, et, sans entrer dans des détails officiels, le pria de venir visiter sa pupille, de s'inquiéter de sa santé, sur laquelle sa belle-mère se faisait illusion évidemment, et de réclamer avec instance que la jeune fille fût désormais confiée aux soins affectueux de Mme de Dubeuil.

Le vieux gentilhomme s'étonna fort de cette ouverture, et se récria beau-

Biasino, présenté sans vie, rue du Beau Chêne.

Du 29. — Vollekint, présenté sans vie, rue de la Guinguette. — Sylvie Vollekint, 1 an, rue de la Galté. — Florimond Delys, 1 an, rue du Pile. — Adèle Hoste, 9 mois, au Bas de l'Enfer.

**PUBLICATIONS DE MARIAGES** du 28 novembre. — Joseph Marneffe, 48 ans, mécanicien, et Julie Dequerme, 31 ans, soigneuse. — Emmanuel De Bra, 29 ans, mécanicien, et Marie Quivrin, 21 ans, gillière. — Amand De Mynck, 28 ans, surveillant, et Caroline Primo, 21 ans, rattacheuse. — Edouard Villette, 39 ans, contre-maître de filature, et Eugénie Deborgher, 28 ans, fille de bureau. — Victor Miane, 24 ans, déboureur, et Colette Daelman, 22 ans, soigneuse. — Emile Devresse, 25 ans, fleur, et Philomène Paris, 24 ans, rattacheuse. — Gustave Honorez, 26 ans, employé de commerce, et Hermance Labitte, 25 ans, sans profession. — Auguste Orthioir, 32 ans, apprêteur, et Hermance Elise Cuvello, 38 ans, piquière.

**MARIAGES** du 30. — Théodore Desreumier, 28 ans, domestique, et Camille Lefebvre, 30 ans, bobineuse. — Edouard Geirnaert, 22 ans, chauffeur, et Maria Haquette, 25 ans, rattacheuse.

**CONVOI FUNÈBRE** Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-BRAKELMAN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame EUGÉNIE AUGUSTINE BRAKELMAN, épouse de Monsieur JULIEN DELANNOY, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> décembre 1874, à l'âge de 32 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 3 décembre 1874, à 9 heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi, à 4 heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 80.

**OBIT SOLENNEL** Un obit solennel sera célébré le mercredi 2 décembre 1874, à 9 heures, en l'église paroissiale de Sainte Elisabeth, par le repos de l'âme de Dame HOMÉRINE BAUSSART, épouse de M. Joseph SALEMME, décédée à Roubaix, le 18 octobre 1874, à l'âge de 40 ans et 3 mois. Un obit anniversaire sera célébré en la même église et à la même heure pour le repos de l'âme de Mademoiselle AUGUSTINE BAUSSART.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Cours de Physique** Mercredi 2 décembre à 8 heures du soir De l'ébullition à basse et à haute pression; — de l'évaporation; — froid produit par la vaporisation, et fabrication industrielle de la glace.

**Faits Divers**

UN GRAND STEAMER PERDU EN MER. — 47 VICTIMES. — Un grand navire américain qui faisait le service régulier de la côte, entre Philadelphie et la Nouvelle-Orléans, l'*Empire*, capitaine Jeanfreau, a coulé à pic en rade de cette dernière. Il y était arrivé régulièrement à minuit 30, le 17 novembre, chargé de sucre, de maïs, de riz, etc. Plusieurs passagers avaient aussitôt quitté le bord pour se rendre à terre; malheureusement, quatorze d'entre eux y étaient restés ainsi que tout l'équipage et les officiers, qui formaient un ensemble de 33 personnes; presque tous ont été noyés. Jusqu'à présent, sur les 47 victimes, on n'a encore retrouvé que 5 cadavres, et parmi eux celui de la fille aînée du capitaine, âgée de 17 ans; le capitaine a pu se sauver ainsi que sa femme et un enfant en bas âge, mais il en a perdu quatre autres, au nombre desquels se trouve la jeune fille ci-dessus. Un seul passager, en outre, a pu s'échapper à la nage, M. D. R. Perré. Il attribue cette affreuse catastrophe à ce que le navire, trop chargé, s'est rompu tout à coup au dessous de la ligne de flottaison, laissant l'eau y pénétrer en abondance. Le capitaine, au contraire, soutient

coup contre ce dernier conseil, non pas qu'il y fût personnellement opposé mais il craignait de mécontenter gravement Mme de Morancy en lui retirant la garde de sa belle-fille. Et, d'ailleurs, quel motif alléguer?

— Allez d'abord, monsieur, répondez simplement Jules; entourez-vous des hommes de la science, étudiez par vous-même, et je suis certain du résultat de votre visite.

(A suivre)

**Journal de la jeunesse.** — Sommaire de la 104<sup>e</sup> livraison (28 novembre 1874). — TEXTE : Un petit vieux; par Achille Pultrey. — Les deux Robinsons de l'île inaccessible, par Et. Lereux. — A travers la France. — Le Puyon-Velay, par H. Norval. — Expédition de MM. Payer et Weyprecht au pôle Nord, par Louis Rousselet. — La dette de Ben-Aissa, par Marie Marchal.

DESSINS par Adrien Marie, M. Théron, Bertall et Crafty.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

**Lettres de faire part** POUR DÉCÈS ET OBITS livrées en deux heures, avec avis gratuit dans le *Journal de Roubaix*, (grande et petite éditions. Imprimerie Alfred RENOUX, rue Nain, 1 Roubaix.

que son navire ne portait qu'un frêt ordinaire. Ce dernier, qui dormait au moment de l'accident, fut réveillé par un grand bruit et une effroyable confusion. Il saisit son plus jeune enfant, se jeta avec lui à la mer et nagea vers la côte; sa femme en fit autant, tenant un autre de ses enfants dans ses bras; mais, au moment où elle allait accoster, le steamer en rade, qui s'était mis en mouvement pour venir au secours de l'*Empire*, elle fut frappée par l'aube de ses roues et dut lâcher son précieux fardeau. Ce sinistre a causé la plus pénible impression aux Etats-Unis.

Un crime étonnant a été commis dans la nuit de vendredi à samedi à Crépien, petit hameau situé sur les limites du département du Rhône et du département de l'Ain, entre Cabrière et Rillieux, vers les îles de la Pape.

Un sieur Samuel Gros, limonadier, veuf et père de quatre enfants, a assassiné sa servante, une jeune fille de 19 ans, nommée Marie Julien. Des rapports intimes s'étaient établis entre cette fille et Gros, à la mort de la femme de ce dernier. La voyant enceinte, Samuel Gros voulut s'en débarrasser et lui offrit une somme assez ronde pour l'engager à s'en aller. Marie Julien refusa énergiquement ces propositions et continua à servir, malgré son état de grossesse apparent. Samuel Gros comprit que cette situation allait forcément se dénouer par un scandale. Il résolut d'en finir. Vendredi, dans la nuit, en rentrant à son domicile, il signifia définitivement à Marie d'avoir à partir. Mêmes dénégations de la part de Marie. Une scène dut s'ensuivre; à bout d'arguments, Gros pria sa maîtresse de descendre avec lui à la cave.

La pauvre fille le suivit sans défiance. Arrivé là, il lui déchargea un coup de revolver à la figure. La balle pénétra au-dessous de la mâchoire et vint se loger dans l'oreille. La victime s'affaissa; un second coup de feu retentit; une seconde balle la blessa au-dessous du sein gauche.

Puis aussitôt, nouvelle détonation. Une troisième balle pénétra par l'aisselle droite. Elle est morte, se dit-il, et aussitôt, avec un sang-froid inouï, il ferma la porte de la cave, mit devant la porte un paquet de bois, remonta avec l'idée de faire disparaître plus tard le cadavre, et s'en va dans tout le village réveiller ses connaissances en leur demandant s'ils n'ont pas vu Marie, et en feignant d'être fort inquiet sur le compte de la pauvre enfant.

Cependant, à cinq heures du matin, des habitants et des ouvriers qui allaient au travail, trouvèrent dans un des ravins bordés de la route, une femme ensanglantée qui pouvait des cris de souffrance et appelait au secours. C'était la malheureuse Marie qui, bien qu'horriblement blessée, avait eu la force de sortir de la cave, et s'était traînée à quelques mètres de la maison. Gros était rentré se coucher chez lui avec une tranquillité apparente. A sept heures et demie le gendarmier, aussitôt prévenu, vint l'arrêter. Il ne parut pas surpris et avoua son crime. Quant à Marie, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle est morte le lendemain.

Sous ce titre : *Le Drame de l'avenue Launier*, le *Petit Journal* publie ce qui suit :

Les élections municipales se sont passées hier avec calme, et le drame que nous allons raconter ne se rattache que très indirectement à cette pacifique manifestation.

En revenant de voter, à la section du boulevard Puébla, vers cinq heures et demie, un jeune homme, Achille Viguard, embailler, âgé de vingt-six ans, eut l'idée d'aller voir ses parents, demeurant avenue Launier, 21 (cette avenue, de création récente, va de la rue d'Allemagne aux Buttes-Chaumont).

Mme Viguard est marchande de vins; son mari, marchand des quatre saisons. Ce dernier est un homme violent, paresseux et ivrogne.

Hier, cependant, il n'était qu'à moitié ivre. Les affaires vont mal, a dit un voisin; Viguard n'avait pas gagné assez d'argent pour s'enivrer complètement.

Achille voyait rarement son père, dont l'inconduite le révoltait et l'humiliait.

Que s'est-il passé pendant leur entrevue? Le jeune homme a-t-il essayé de ramener son père à de meilleurs sentiments? Sa mère l'a-t-elle appuyé?

Toujours est-il qu'une discussion s'est élevée entre les époux Viguard. Le mari, exaspéré, s'est précipité sur sa femme, un énorme couteau de charcutier à la main.

Achille s'est jeté en avant pour défendre sa mère; il a reçu le couteau en plein cœur et s'est affaissé en murmurant : « *Pauvre mère, je suis mort !* »

Il était mort, en effet.

Le père Viguard n'a opposé aucune résistance quand les gardiens de la paix sont allés l'arrêter.

Les premiers renseignements fournis par l'enquête établissent que l'inconduite du père n'avait pas pu démoraliser cette famille, grâce à l'énergie, au courage, à l'honnêteté de Mme Viguard.

Cinq enfants étaient nés de leur union; l'aîné a trente ans, le plus jeune, une fille, six ans. Une des filles Viguard, âgée de dix-huit ans, est institutrice dans une école communale. Tous, ils se conduisent très bien. Achille était le cadet; il laisse une veuve et un enfant de dix mois.

Ce dramatique et douloureux événement a causé une grande émotion dans le quartier des Buttes-Chaumont, et pendant toute la soirée la foule a stationné devant le débit de vins de l'avenue Launier.

LES DRAMES DE L'IVRESSE. — LA MORT D'UN FERROUET. — Nous empruntons à *Paris Journal* le récit suivant :

Gautrey était forgeron, et dans ce rude métier on a souvent le gosier desséché, mais Gautrey avait une soif inextinguible. Souvent même son amour du petit bleu l'entraînait un peu trop loin, et il rentrait chez lui absolument ivre.

Sa femme, qu'il aimait quand il était